



Abandon de poste et embauche ailleurs

Par **violetmimie87**, le **10/09/2015** à **12:18**

Bonjour,

Je suis actuellement en CDI et l'on me propose un autre poste intéressant ailleurs, mais rapidement.

Mon préavis en cas de démission étant de 3 mois, je ne pourrais donc pas prendre de nouveau poste.

Je pensais donc faire un abandon de poste. Puis je embaucher dans ma nouvelle entreprise, même si mon entreprise actuelle n a pas encore procédé à mon licenciement? Quels sont les risques?

Cordialement

Par **P.M.**, le **10/09/2015** à **13:33**

Bonjour,

Les risque c'est que l'employeur vous réclame des dommages-intérêts et mette en demeure le nouvel employeur de cesser cet acte de déloyauté en rompant votre contrat de travail et lui réclame aussi des dommages-intérêts...